

### Traitement de votre demande d'admission

A réception, votre demande d'admission est traitée chaque jour ouvrable entre 8h et 16h30 par une infirmière de liaison et, selon les cas, par le médecin cadre répondant pour les CTR et le service de MPR. Une fois votre demande validée, HNE adresse immédiatement la demande de garantie au médecin-conseil de l'assureur maladie. En parallèle, dans la journée ou au plus tard dans les 24 heures ouvrables, HNE vous informe par téléphone – de même que votre patient – de la date et du site d'hospitalisation. Cette date prend effet sous réserve de l'acceptation de la demande de garantie préalable par le médecin-conseil. Dans tous les cas, sans avis du médecin-conseil dans les 48 heures qui suivent l'envoi, le séjour est considéré comme accordé. Pour les demandes d'admission adressées à HNE pour une entrée souhaitée dans un délai supérieur à 10 jours (demandes électives), la réponse vous parvient par courrier postal.

Si le médecin conseil désire des renseignements complémentaires avant de prendre sa décision, il vous adresse directement la demande de complément par courrier et en informe l'Hôpital neuchâtelais. L'admission est alors reportée au maximum de 72 heures. Passé ce délai, la réservation est annulée. En revanche, si le médecin conseil refuse la demande de garantie, donc le séjour en CTR ou en MPR, c'est l'Hôpital neuchâtelais qui vous en avise, dès réception de la décision et qui annule la réservation. Pour compléter votre information, les admissions dans les CTR et le service MPR ont lieu tous les jours ouvrables entre 10h et 16h. L'Hôpital neuchâtelais ne fait pas d'admission le week-end et les jours fériés.